

Conformément aux articles L1122-11 & 12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 4 du Règlement d'Ordre Intérieur, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil Communal qui aura lieu **le 29 janvier 2018 à 19h30 à la Maison de la Culture de Profondeville.**

Fait à Profondeville, le 17/01/2018

PAR LE COLLEGE COMMUNAL,

La Directrice Générale f.f.,


M.H. BOXUS



Le Bourgmestre,


Luc DELIRE

Séance publique

Secrétariat

1. Interpellation citoyenne - sécurité routière et vitesse excessive dans l'entité de Profondeville - Mme Manteau Elisabeth.
2. Présentation des vœux
3. Arrêt de la convention et de la participation financière dans l'organisation du spectacle de la Boîte à Cancan sur la place de la Maison de la Culture à Profondeville

Finances

4. Redevance pour les prestations administratives liées au mariage ou à la cohabitation légale-exercices 2018 à 2019-adaptation pour la possibilité de célébrer des mariages certains samedis après-midi.
5. Motion sur la privatisation de la banque Belfius

Patrimoine

6. Aliénation d'une parcelle de terrain Rue des Fonds à Lustin - confirmation

Informations

7. Information relative aux approbations des décisions du Conseil Communal
8. Liste des marchés publics inscrits au service extraordinaire et attribués au 17 janvier 2018 inclus.

Mobilité

9. Règlement complémentaire de police de roulage abrogeant l'interdiction de circuler aux véhicules de plus de 3,5 tonnes rue Tigneux Boni et interdisant la circulation, sauf desserte locale, entre les rues des 4 Arbres et le chemin d'Hestroy
10. Règlement complémentaire de police de roulage interdisant le passage sur le ponceau de la rue de la Charlerie pour les poids lourds de "+5,5t", excepté pour les véhicules agricoles.
11. Règlement complémentaire de police de roulage limitant la vitesse à 30km/h pour les poids lourds (+5t) entre la rue des 4 arbres et la rue Falmagne à Lustin.

Secrétariat

12. Approbation du procès-verbal de la dernière séance publique